

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE - LCN VOYAGES

**1 - Objet des conditions générales de vente** Les présentes conditions générales de vente ont pour objet l'encadrement de la vente de prestations de services par la Société LCN Voyages (sarl) (désignée dans la suite de ce document par LCN Voyages ou Prestataire), auprès des clients professionnels ou particuliers, et plus particulièrement l'encadrement des conditions de vente des prestations suivantes : Transport de Voyageurs, Excursions, Voyages organisés. Le présent contrat remplace tout accord, arrangement ou contrat antérieur, écrit ou non écrit, conclu entre les parties et se rapportant au même objet. Toute convention dérogatoire ou complémentaire au présent contrat devra être constatée par écrit. Le Client faisant appel aux services de la société LCN Voyages (désigné dans la suite de ce document par « Client ») reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de vente suivantes.

**2 - Offre de services** Les ventes de prestations de service ne sont parfaites qu'après établissement d'un devis et acceptation expresse et par écrit de la commande du Client par la Société LCN Voyages, matérialisée par un accusé de réception émanant de la Société LCN Voyages. Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités de la Société LCN Voyages, que si elles sont notifiées par écrit, huit jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des prestations de services commandées, après signature par le Client d'un nouveau bon de commande spécifique et un ajustement éventuel du prix.

**3 - Tarifs et modes de règlement** Sauf mention contraire les tarifs s'entendent en Euros et Toutes Taxes Comprises. Les prestations de service sont fournies au tarifs mentionnés dans la proposition commerciale adressée au client. Les tarifs qui y figurent sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle que définie aux dits barèmes. Les commandes de prestations de services spécifiques du Client professionnel feront l'objet d'un devis préalablement accepté par celui-ci. Aucun travail ne débutera avant la réception par la Société LCN Voyages du devis et des CGV signés et l'encaissement d'un éventuel acompte ou pré paiement; le devis et les présentes CGV (conditions générales de vente) signés par le client valent pour accord et bon de commande. Une facture est établie pour le Prestataire et remise au Client lors de chaque fourniture de services, et les délais de paiement sont à réception de facture sauf contre-indication sur la facture elle-même. Les modes de règlement prévus par la Société LCN Voyages pour le paiement sont les suivants : Virement bancaire, chèque bancaires, ou espèces.

**4 - Pénalités de retard et indemnité forfaitaire** En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard de 12 % du montant TTC du prix des prestations de service figurant sur la dite facture seront automatiquement et de plein droit acquises à la Société LCN Voyages, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à la Société LCN Voyages par le Client, sans préjudice de toute autre action que la Société LCN Voyages serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. En cas de non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, la Société LCN Voyages se réserve en outre le droit d'annuler la fourniture des prestations de service commandées par le Client, de suspendre l'exécution de ses obligations et d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier. De même, la Société LCN Voyages pourra demander une indemnité forfaitaire d'une somme minimale de 40 euros (fixée par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012) en cas de règlement dans les délais impartis, selon l'article L441-6 du code de commerce : « Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé par décret. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. » N.B. Le taux d'intérêt prévu correspond généralement au taux directeur (taux de refinancement ou Refi) semestriel de la Banque Centrale Européenne (BCE), en vigueur au 1° janvier ou au 1° juillet, majoré de 10 points. Mais il peut lui être inférieur, sans toutefois être en deçà du taux minimal correspondant à 3 fois le taux d'intérêt légal. Le taux, annuel ou mensuel, pourra être converti en taux journalier. Il sera alors multiplié par le nombre de jours écoulés entre la date d'échéance et la date d'encaissement (ou la date à laquelle est fait le calcul, si le paiement n'est pas encore effectué). Ce taux sera appliqué sur le montant TTC de la facture.

**5 - Exécution de la commande, réclamation et droit de rétractation** Le Client convient que le traitement de sa commande pourra varier en fonction des critères suivants : disponibilité du Prestataire, volume de commande et niveau de service demandé. Un délai purement indicatif de traitement sera donné au Client avant la détermination, en accord avec le Client, d'une date limite de livraison ferme de la prestation, et la Société LCN Voyages indiquera tout retard. Dès l'exécution de la prestation, le Client convient que l'exécution du service ne pourra donner lieu à l'exercice d'un quelconque droit de rétractation. La prestation est supposée exécutée une fois que la facture est payée. Le Client peut émettre des réclamations sur le service rendu par la Société LCN Voyages au titre de l'exécution de sa prestation de service. Toute réclamation ou contestation de la part du Client devra parvenir au prestataire, au plus tard 7 (sept) jours après leur fait générateur, sous peine de déchéance. Le Client est tenu de vérifier la qualité de la prestation. A défaut de réserves expressément émises par le Client lors de la livraison, les prestations délivrées par le Prestataire seront réputées conformes en quantité et qualité à la commande. Si le défaut de conformité de la prestation est dûment prouvé par le Client, le Prestataire proposera dans les plus brefs délais et à ses frais une nouvelle prestation conforme à la commande, ou bien proposera le remboursement de la commande au Client. En cas de défaut de paiement par le client de tout ou partie du prix de la commande de prestation de services, le Prestataire se réserve, jusqu'au complet paiement, le droit d'interrompre la prestation de service. Tout acompte versé par le Client restera acquis au Prestataire à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client.

**6 - Cahier des charges et modifications** Pour permettre à la Société LCN Voyages de réaliser sa mission, celle-ci peut demander au Client d'établir un cahier des charges détaillé qui ne subira plus de modification, sauf accord des parties, après avoir été approuvé par la Société LCN Voyages. Au besoin, la Société LCN Voyages pourra intervenir dans l'élaboration du cahier des charges. Toute demande de modification impliquant un remaniement substantiel du cahier des charges initial (notamment si le Client a omis dans celui-ci des informations ou que ces informations ne sont pas suffisamment précises), sera considérée comme prestation supplémentaire et fera l'objet d'un nouveau devis. Le travail déjà effectué restera dû par le Client à la Société LCN Voyages. Le Client s'engage à fournir à la Société LCN Voyages tous les éléments nécessaires pour réaliser la prestation (texte, images, vidéo, sons ...) au format demandé et ce dans des délais les plus brefs afin que la Société LCN Voyages dispose de suffisamment de temps pour réaliser la prestation dans de bonnes conditions et dans les délais fixés entre les deux parties.

**7 - Cas d'annulation** Si un acompte a été versé à la commande : En cas d'annulation de la commande par le Client après acceptation par la Société LCN Voyages, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis à la société LCN Voyages et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. Si aucun acompte n'a été versé à la commande : En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à 5 % de la facture totale sera acquise au Prestataire, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

**8 - Responsabilité du Prestataire - Garantie** Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client contre tout vice caché provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des prestations fournies et les rendant impropres à l'usage auxquelles elles étaient destinées. Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation ou négligence de la part du Client, ou en cas de force majeure. Afin de faire valoir ses droits le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Prestataire, par écrit et par lettre recommandée avec accusé de réception, de l'existence des vices dans un délai maximum de 8 (huit) jours à compter de leur découverte. Le Prestataire rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, les services jugés défectueux.

**9 - Validité des échanges électroniques** Le Client reconnaît la validité de la force probante des échanges et enregistrements électroniques réalisés par la Société LCN Voyages et accepte que les dits enregistrements reçoivent la même force probante qu'un écrit signé de manière manuscrite.

**10 - Résiliation** En cas de violation par le Client de l'une de ses obligations essentielles, la Société LCN Voyages se réserve la possibilité de suspendre immédiatement et de plein droit la fourniture des services et/ou de résilier le présent contrat après une mise en demeure restée sans effet pendant un mois ou, en cas de manquements répétés. En cas de résiliation anticipée, la Société LCN Voyages ne remboursera en aucun cas les sommes versées en totalité ou partiellement par le client.

**11 - Acceptation du Client** Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir eu une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à la Société LCN Voyages, même s'il en a eu connaissance.

**12 - Droit applicable et juridictions compétentes** Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de contestation portant sur l'application ou l'interprétation de ce contrat, les parties conviennent de rechercher une solution amiable. A défaut, les tribunaux de Metz seront seuls compétents.

**Tous droits réservés**